

Communiqué de presse - 26/07/2022

ESPACES VERTS / PATRIMOINE ARBORÉ

**LA VILLE POURSUIT SON PLAN DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORÉ**

**LE PATRIMOINE VÉGÉTAL DE LA ROCHE-SUR-YON**

33 000 arbres recensés sur la zone urbaine

Plus de 70 essences

23% de chênes, 9% d'érables et 53% d'autres essences

Un patrimoine distingué par le niveau « 4 fleurs » et « Fleur d'or » par le label « Villes et villages fleuris » en 2020 et par la récompense de Capitale française de la biodiversité en 2021.

**MESURES DE COMPENSATION**

Afin de permettre le maintien d'une trame verte continue sur le territoire, la Ville a mis en place des mesures de compensation à l'abattage.

Diamètre sujet abattu	Nombre d'arbres à planter
< 25 cm	2
26 cm < diam < 50	4
51 < diam < 75	6
76 < diam < 100	8
Diam < 100	10

En complément, les services de la Ville ont engagé une réflexion globale pour la pratique d'une gestion raisonnée et « sur-mesure » du patrimoine arboré : le respect de l'existant et de l'environnement de chaque espace sera mis en valeur (par exemples : la pratique de pousses spontanées pour favoriser la biodiversité ou le maintien d'essences historiques sur certains secteurs).

**COMMUNICATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC**

Pour informer les Yonnais des transformations engagées sur le patrimoine arboré de la ville, des panneaux de communication seront positionnés en lieu et place des zones d'abattage sécuritaires. Ils indiqueront la raison de l'abattage et les futures mesures de compensation qui seront mises en place sur les espaces concernés.

Suite à un inventaire réalisé en 2020 par l'Office national des forêts, La Roche-sur-Yon a mis en place un plan de gestion de son patrimoine arboré. Ce dernier vise à recenser les arbres présents sur le périmètre de la commune, à vérifier leur état sanitaire tout au long de l'année et à intervenir sur le terrain en cas de risque pour la sécurité des habitants. Du 26 au 29 juillet, la Ville va procéder à un abattage sécuritaire de 12 sujets malades. Conformément au plan de gestion, des mesures de compensation seront appliquées.

**Le plan de gestion du patrimoine arboré**

Afin de dresser une cartographie de l'existant et anticiper les évolutions de chaque sujet, la Ville a mis en place un plan de gestion de son patrimoine arboré. Il a débuté en 2020 par un inventaire réalisé par l'Office national des forêts qui a permis de recenser tous les arbres de la commune et de caractériser leurs profils. Cet inventaire a notamment révélé plusieurs types de défauts et maladies impliquant des risques de chutes imminentes sur les personnes et/ou les habitations : chancre, descente de cime, champignons, tronc creux, bois mort, etc. Un premier dispositif d'abattage sécuritaire urgent a donc été réalisé en 2021 (environ une centaine d'arbres). Un suivi du patrimoine arboré s'est ensuite mis en place à travers 2 niveaux de diagnostics :

- Un diagnostic interne réalisé par 3 agents de la collectivité en charge du patrimoine arboré pour évaluer les aspects généraux des arbres (expertise sonore et visuelle) ;
- Un diagnostic externe de certains sujets (selon les situations constatées) réalisé par un organisme spécialisé pour une analyse plus approfondie (coupe horizontale des arbres à l'aide d'un tomographe notamment).

N.B. : les arbres sont des êtres vivants dont l'état de santé peut évoluer de manière rapide et imprévisible. Tout au long de leur vie, ils sont soumis à des facteurs environnementaux changeants (canicule, vent, gel) pouvant parfois provoquer une dégénérescence prématurée qu'il est impossible d'anticiper.

**Abattage sécuritaire en juillet 2022 : les sujets malades**

Pour réaliser ces abattages sécuritaires, la Ville a fait appel à une entreprise spécialisée dans la gestion du patrimoine arboré (élagage et abattage).

SECTEUR	ESSENCE	PATHOLOGIE	COMPENSATION
Blvd des Etats-Unis	1 tilleul	Mauvaise sonorité au niveau du collet + cavité sur la base du tronc	8 arbres
Blvd d'Italie	1 tilleul	Présence de ganoderme + mauvaise sonorité au niveau du collet	8 arbres
Blvd des Belges	1 tilleul	Cavité importante au niveau du tronc	6 arbres
Le Bourg-sous-La Roche	1 chêne pédonculé	Présence de ganoderme + descente de cime	10 arbres
Le Bourg-sous-La Roche	4 chênes pédonculés	Dépérissement	26 arbres
La Courtaisière	1 chêne pédonculé	Dépérissement	10 arbres
La Courtaisière	1 chêne pédonculé	Descente de cime + présence de capricorne	10 arbres
Rivoli/Robretières	1 chêne pédonculé	Arbre mort	6 arbres
Rivoli/Robretières	1 chêne pédonculé	Bois morts constatés sur le sujet > abattage partiel (nettoyage)	Pas de compensation

**Et ensuite ?**

Le broyat obtenu après abattage sera utilisé pour le paillage des massifs municipaux. Les souches des arbres abattus seront rognées en septembre. Les agents de la Ville procéderont ensuite à une replantation (selon les compensations pré-établies) à partir du mois de novembre sur les lieux où se situaient les arbres malades. Une quarantaine de diagnostics approfondis seront réalisés en complément d'ici septembre à octobre 2022 pour définir le programme d'abattage sécuritaire 2023.

